Département des Yvelines



Date de convocation : 09/12/2022

Date de l'affichage : 09/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents: 22

Votants: 33

<u>OBJET DE LA</u> <u>DÉLIBÉRATION :</u>

n°9

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET VILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture 078-217806504-20221220-1291-09-DE Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU VÉSINET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 15 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la Ville du Vésinet, légalement convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno CORADETTI, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: M. CORADETTI, Maire, Mme DORO, M. MAETZ, Mme ROMAN, Mme VICQ-APPAS, Mme DELPEUCH, M. MANDAGARAN, Mme LONARDI, Maires adjoints.

Mme CARRE, M. FELLBOM, M. ASSOUS, Mme LE ROUX, M. HENTZ, Mme PENTECOSTE, Mme NANOUX, M. GRIPOIX, M. GOETSCHY, M. GROUCHKO, M. GLUCK, M. BURG, Mme CABOSSIORAS, M. de CHAMBORANT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. GUEREMY a donné pouvoir à Mme DORO
M. FAOUSSI a donné pouvoir à Mme DELPEUCH
M. LE MASSON a donné pouvoir à M. MANDAGARAN
Mme BRAUN-PIVET a donné pouvoir à M. CORADETTI
Mme BELOUAH a donné pouvoir à Mme ROMAN
M. VIDAL a donné pouvoir à M. MAETZ
M. ALLEMAN a donné pouvoir à Mme VICQ-APPAS
Mme de MENGIN FONDRAGON a donné pouvoir à
M. GOETSCHY
M. MOLLY-MITTON a donné pouvoir à Mme NANOUX

M. MOLLY-MITTON a donné pouvoir à Mme NANOUX Mme PONCELET a donné pouvoir à M. GRIPOIX Mme POLITIS a donné pouvoir à M. GROUCHKO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VICQ-APPAS



Accusé de réception en préfecture 078-217806504-20221220-1291-09-DE PTE de réception préfecture : 20/12/2022

Délibération présentée par Monsieur Ludovic MAETZ, Maire adjoint en charge des ressources humaines, des finances, du budget et des achats publics.

A) FONDEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1286-12 du Conseil municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 de la Ville du Vésinet;

Considérant que le projet de délibération a été présenté lors de la commission « Finances, budget - Personnel, organisation » du 6 décembre 2022 ;

B) ENONCE, EXPLICATION ET APPLICATION DE LA REGLE

Monsieur Ludovic MAETZ explique au Conseil municipal que la DM n°3 du budget Ville est présentée afin :

- de procéder à l'intégration patrimoniale des études qui ont fait l'objet de travaux,
- de finaliser l'intégration du montant nécessaire des amortissements 2022.

C) DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ludovic MAETZ, Maire adjoint en charge des ressources humaines, des finances, du budget et des achats publics, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

ADOPTER la décision modificative n°3 du budget Ville, se présentant dans le tableau cidessous:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - Objet	Dépense	Recette
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert		1.6
entre sections	35630500	
6811 – Dotations aux amortissements des		
immobilisations incorporelles et incorporelles	856 305,00	
023 – Virement à la section d'investissement	-856 305,00	
TOTAL	0,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recette Dépense Chapitre - Objet 984995640 eka 1515 (10) Chapitre 041 - Operations patrimoniales 202 - Frais liés à la réalisation des documents 16 810,00 d'urbanisme 15 378,00 2135 - Installations générales, agencements 298 581,00 21312 - Constructions bâtiments scolaires 597 487,00 21318 - Constructions autres bâtiments publics 6 600,00 21533 - Installations réseaux câblés 918 289,00 2031 - Frais d'études 16 567,00 2033 - Frais d'insertion Chapitre 040 - Opérations d'orgre de transfert entertetins 1 000,00 28033 – Frais d'études 255 305,00 28152 – Installations de voirie 200 000,00 28188 - Autres immobilisations corporelles 150 000,00 28184 - Mobilier 200 000,00 28183 – Matériel de bureau et matériel informatique 50 000,00 28182 – Matériel de transport -856 305,00 021 - Virement de la section d'investissement 2 000 00 Chapitre 16 - Empronts et dettes assimilées 165 – Dépôts et cautionnements reçus 2 000,00 Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles 742111700 2031 - Frais d'études -2 000,00 934 856,00 934 856,00 TOTAL

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La présente délibération publiée le 2012/22 est exécutoire à la date du ... 20/12/22 en application de la loi 82-213 du 2 mars 1982 Au Vésinet, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Bruno CORADETTI